

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE : DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET COMMUNES

p. 25

Livre premier : Principes généraux de l'éducation

p. 25

Titre I - Le droit à l'éducation

p. 25

Chapitre I. Dispositions générales

p. 25

Chapitre II. Dispositions particulières aux enfants et adolescents handicapés

p. 26

Chapitre III. Dispositions particulières aux enfants d'âge préscolaire

p. 26

Titre II - Objectifs et missions du service public de l'enseignement

p. 26

Chapitre I. Dispositions générales

p. 26

Chapitre II. Objectifs et missions de l'enseignement scolaire

p. 27

Chapitre III. Objectifs et missions de l'enseignement supérieur

p. 28

Titre III - L'obligation et la gratuité scolaires

p. 30

Chapitre I. L'obligation scolaire

p. 30

Chapitre II. La gratuité de l'enseignement scolaire public

p. 33

Titre IV - La laïcité de l'enseignement public

p. 33

Chapitre unique

p. 33

Titre V - La liberté de l'enseignement

p. 33

Chapitre unique

p. 33

Titre VI - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie Française et en Nouvelle-Calédonie

p. 34

Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna

p. 34

Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte

p. 34

Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française

p. 34

Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie

p. 35

Livre II : L'administration de l'éducation

p. 36

Titre I - La répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales

p. 36

Chapitre I. Les compétences de l'État

p. 36

Chapitre II. Les compétences des communes

p. 37

Section 1. Écoles et classes élémentaires et maternelles

p. 37

Section 2. Caisse des écoles

p. 39

Section 3. Collèges

p. 40

Section 4. Utilisation des locaux scolaires

p. 40

Chapitre III. Les compétences des départements

p. 41

Section 1. Collèges

p. 41

Section 2. Transports scolaires

p. 43

Chapitre IV. Les compétences des régions

p. 44

Section 1. Planification des formations

p. 44

Section 2. Lycées, établissements d'éducation spéciale, lycées professionnels maritimes et établissements d'enseignement agricole

p. 44

Section 3. Formation professionnelle et apprentissage

p. 46

Section 4. Les compétences des régions d'outre-mer

p. 49

Chapitre V. Les compétences de la collectivité territoriale de Corse

p. 49

Chapitre VI. Les compétences communes aux collectivités territoriales

p. 50

Titre II - L'organisation des services de l'administration de l'éducation	p. 53
Chapitre I. Les services d'administration centrale (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 53
Chapitre II. Les services académiques et départementaux	p. 53
Titre III - Les organismes collégiaux nationaux et locaux	p. 53
Chapitre I. Le Conseil supérieur de l'éducation	P. 53
Section 1. Le Conseil supérieur de l'éducation délibérant en matière consultative	p. 53
Section 2. Le Conseil supérieur de l'éducation statuant en matière contentieuse et disciplinaire	p. 54
Sous-section 1. Dispositions générales	p. 54
Sous-section 2. Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités	p. 55
Chapitre II. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche	p. 55
Section 1. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche délibérant en matière consultative	p. 55
Section 2. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche statuant en matière disciplinaire	p. 56
Sous-section 1. Dispositions générales	p. 56
Sous-section 2. Relèvement des exclusions, déchéances et incapacités	p. 56
Chapitre III. La Conférence des chefs d'établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	p. 57
Chapitre IV. Les conseils académiques de l'éducation nationale	p. 57
Chapitre V. Les conseils départementaux de l'éducation nationale	p. 59
Chapitre VI. Dispositions communes aux organismes collégiaux nationaux et locaux	p. 59
Chapitre VII. Les instances consultatives en matière de formation professionnelle	p. 59
Section 1. Les instances consultatives nationales	p. 59
Section 2. Les instances consultatives départementales	p. 60
Chapitre VIII. Les instances consultatives en matière d'enseignement agricole	p. 60
Section 1. Le Conseil national de l'enseignement agricole	p. 60
Section 2. Le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche agricole, agro-alimentaire et vétérinaire	p. 61
Section 3. Les comités régionaux de l'enseignement agricole	p. 61
Chapitre IX. Les autres instances consultatives (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 62
Titre IV - L'inspection et l'évaluation de l'éducation	p. 62
Chapitre I. L'exercice des missions d'inspection et d'évaluation	p. 62
Chapitre II. Le Comité national d'évaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	p. 65
Titre V - Dispositions relatives à Saint-Pierre-et-Miquelon	p. 65
Chapitre unique	p. 65
Titre VI - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 65
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 65
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 65
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 66
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 66

DEUXIÈME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS SCOLAIRES**p. 67****Livre III : L'organisation des enseignements scolaires****p. 67****Titre I - L'organisation générale des enseignements****p. 67**

Chapitre I. Dispositions communes

p. 67

Chapitre II. Dispositions propres à certaines matières d'enseignement

p. 68

Section 1. L'éducation physique et sportive

p. 68

Section 2. Les enseignements artistiques

p. 68

Section 3. Les enseignements de technologie et d'informatique

p. 69

Section 4. L'enseignement des langues et cultures régionales

p. 69

Section 5. L'enseignement de la défense

p. 69

Section 6. Les enseignements de la sécurité

p. 69

Section 7. L'enseignement des problèmes démographiques

p. 69

Section 8. L'enseignement d'éducation civique

p. 69

Chapitre III. L'information et l'orientation

p. 69

Chapitre IV. La recherche et la documentation pédagogiques

p. 70

Titre II - L'enseignement du premier degré**p. 70**

Chapitre unique

p. 70

Titre III - Les enseignements du second degré**p. 71**

Chapitre I. Dispositions communes aux enseignements du second degré

p. 71

Section 1. Les examens et diplômes nationaux

p. 71

Section 2. La formation en alternance

p. 71

Section 3. La pratique sportive de haut niveau

p. 72

Section 4. La procédure d'orientation

p. 72

Chapitre II. Les enseignements dispensés dans les collèges

p. 72

Chapitre III. Dispositions communes aux enseignements dispensés dans les lycées

p. 73

Chapitre IV. Dispositions propres aux enseignements conduisant au baccalauréat général

p. 73

Chapitre V. Dispositions communes aux formations technologiques et aux formations professionnelles

p. 73

Chapitre VI. Dispositions propres aux formations technologiques

p. 76

Chapitre VII. Dispositions propres aux formations professionnelles

p. 76

Titre IV - L'enseignement agricole et maritime**p. 78**

Chapitre I. L'enseignement agricole

p. 78

Chapitre II. L'enseignement maritime (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)

p. 80

Titre V - Les enseignements pour les enfants et adolescents handicapés**p. 80**

Chapitre I. L'éducation spéciale

p. 80

Chapitre II. La formation professionnelle et l'apprentissage des jeunes handicapés

p. 80

Titre VI - Les enseignements préparant aux professions artistiques et sportives**p. 81**

Chapitre I. Les formations dispensées dans les établissements d'enseignement artistique

p. 81

Chapitre II. L'enseignement de la danse

p. 81

Chapitre III. Les formations et les professions des activités physiques et sportives

p. 82

Titre VII - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie**p. 83**

Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna

p. 83

Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte

p. 83

Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française

p. 84

Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 84
Livre IV : Les établissements d'enseignement scolaire	p. 85
Titre I - Les écoles	p. 85
Chapitre I. Organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires	p. 85
Chapitre II. Les écoles régionales du premier degré	p. 85
Titre II - Les collèges et les lycées	p. 85
Chapitre I. Organisation et fonctionnement des établissements publics locaux d'enseignement	p. 85
Section 1. Organisation administrative	p. 85
Section 2. Organisation financière	p. 87
Section 3. Dispositions applicables au patrimoine mobilier des établissements publics locaux d'enseignement	p. 89
Section 4. Dispositions applicables aux lycées professionnels maritimes	p. 90
Section 5. Dispositions applicables aux lycées d'enseignement général et technologique agricole et aux lycées professionnels agricoles	p. 90
Section 6. Dispositions diverses	p. 91
Chapitre II. Organisation et fonctionnement des collèges et des lycées ne constituant pas des établissements publics locaux d'enseignement	p. 92
Section 1. Les établissements d'État	p. 92
Section 2. Les établissements municipaux ou départementaux	p. 92
Chapitre III. Les groupements d'établissements scolaires publics	p. 92
Chapitre IV. Les écoles de métiers	p. 92
Chapitre V. Les lycées militaires (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 93
Titre III - Les centres de formation d'apprentis	p. 93
Chapitre unique	p. 93
Titre IV - Les établissements d'enseignement privés	p. 95
Chapitre I. L'ouverture des établissements d'enseignement privés	p. 95
Section 1. L'ouverture des établissements d'enseignement du premier degré privés	p. 95
Section 2. L'ouverture des établissements d'enseignement du second degré privés	p. 95
Section 3. L'ouverture des établissements d'enseignement technique privés	p. 96
Chapitre II. Rapports entre l'État et les établissements d'enseignement privés	p. 97
Section 1. Contrôle de l'État sur les établissements d'enseignement privés	p. 97
Section 2. Demande d'intégration d'établissements d'enseignement privés dans l'enseignement public	p. 98
Section 3. Contrat d'association à l'enseignement public passé avec l'État par des établissements d'enseignement privés	p. 98
Section 4. Contrat simple passé avec l'État par des établissements d'enseignement privés	p. 100
Section 5. Dispositions communes aux établissements liés à l'État par contrat	p. 100
Section 6. Dispositions relatives aux établissements d'enseignement agricole privés sous contrat	p. 101
Chapitre III. Les établissements d'enseignement technique privés	p. 102
Section 1. Les écoles des chambres de commerce et d'industrie	p. 102
Section 2. Les écoles techniques privées	p. 102
Section 3. Les centres d'apprentissage privés	p. 102
Chapitre IV. Les établissements privés dispensant un enseignement à distance	p. 102

Titre V - Les établissements français d'enseignement à l'étranger	p. 104
Chapitre I. Dispositions générales	p. 104
Chapitre II. L'agence pour l'enseignement français à l'étranger	p. 104
Chapitre III. Les établissements d'enseignement placés auprès des forces françaises stationnées en Allemagne	p. 105
Chapitre IV. Les établissements d'enseignement français en Principauté d'Andorre (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 105
Titre VI - Les établissements pour l'enseignement des professions artistiques et sportives	p. 106
Chapitre I. Les établissements d'enseignement artistique (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 106
Chapitre II. Les établissements d'enseignement de la danse	p. 106
Section 1. Conditions d'exploitation d'une salle de danse à des fins d'enseignement	p. 106
Section 2. Dispositions pénales	p. 106
Chapitre III. Les établissements de formation aux professions des activités physiques et sportives	p. 107
Titre VII - Dispositions communes	p. 108
Chapitre I. Publicité et démarchage	p. 108
Chapitre II. Dispositions pénales	p. 109
Titre VIII - Dispositions applicables dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle	p. 109
Chapitre unique	p. 109
Titre IX - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 109
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 109
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 109
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 109
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 109
Livre V : La vie scolaire	p. 110
Titre I - Les droits et obligations des élèves	p. 110
Chapitre unique	p. 110
Titre II - L'organisation du temps et de l'espace scolaires	p. 110
Chapitre unique	p. 110
Titre III - Les aides à la scolarité	p. 111
Chapitre I. L'aide à la scolarité et les bourses nationales	p. 111
Chapitre II. L'allocation de rentrée scolaire	p. 111
Chapitre III. Les aides attribuées par les collectivités territoriales	p. 112
Titre IV - La santé scolaire	p. 112
Chapitre I. La protection de la santé	p. 112
Chapitre II. La prévention des mauvais traitements	p. 113
Titre V. Les activités périscolaires, sportives et culturelles	p. 113
Chapitre I. Les activités périscolaires	p. 113
Chapitre II. Les activités physiques et sportives	p. 113
Titre VI - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 114
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 114

Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 114
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 114
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 114

TROISIÈME PARTIE : LES ENSEIGNEMENTS SUPÉRIEURS **p. 121**

Livre VI : L'organisation des enseignements supérieurs **p. 121**

Titre I - L'organisation générale des enseignements **p. 121**

Chapitre I. Dispositions communes	p. 121
Chapitre II. Déroulement des études supérieures	p. 122
Section 1. Le premier cycle	p. 122
Section 2. Le deuxième cycle	p. 123
Section 3. Le troisième cycle	p. 123
Chapitre III. Collation des grades et titres universitaires	p. 123
Section 1. Règles générales de délivrance des diplômes	p. 123
Section 2. Validation d'acquis professionnels pour la délivrance de diplômes	p. 124
Section 3. Obtention de diplômes nationaux par les étudiants des établissements d'enseignement supérieur privé	p. 124
Chapitre IV. Programmation et développement des formations supérieures	p. 125

Titre II - Les formations universitaires générales **p. 126**

Chapitre I. Droit, sciences politiques, économie et administration	p. 126
Chapitre II. Sciences et technologie	p. 126
Chapitre III. Lettres, langues, arts et sciences humaines et sociales	p. 126
Chapitre IV. Éducation physique et sportive	p. 126

Titre III - Les formations de santé **p. 126**

Chapitre I. Dispositions communes	p. 126
Chapitre II. Les études médicales	p. 127
Chapitre III. Les études pharmaceutiques	p. 129
Chapitre IV. Les études odontologiques	p. 130
Chapitre V. Les autres formations de santé	p. 130

Titre IV - Les formations technologiques **p. 131**

Chapitre I. Dispositions communes	p. 131
Chapitre II. Les formations technologiques longues	p. 131
Chapitre III. Les formations technologiques courtes (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 132

Titre V - Les formations dans les instituts et écoles extérieurs aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements **p. 132**

Chapitre I. Les formations dans les écoles et instituts extérieurs aux universités (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 132
Chapitre II. Les formations dans les écoles normales supérieures (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 133
Chapitre III. Les formations dans les grands établissements (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 133

Titre VI - La recherche universitaire **p. 133**

Chapitre unique (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 133
--	--------

Titre VII - Les formations dans les autres établissements d'enseignement supérieur	p. 133
Chapitre I. L'enseignement supérieur agricole et vétérinaire public	p. 133
Chapitre II. L'enseignement de l'architecture (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 134
Chapitre III. L'enseignement dans les écoles de commerce (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 134
Chapitre IV. L'enseignement dans les écoles nationales des mines (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 134
Chapitre V. L'enseignement dans les écoles supérieures militaires	p. 134
Chapitre VI. L'enseignement dans les écoles sanitaires et sociales	p. 134
Chapitre VII. L'enseignement dans les écoles de la marine marchande (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 134
Titre VIII - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 134
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 134
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 134
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 135
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 135
Livre VII : Les établissements d'enseignement supérieur	p. 136
Titre I - Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	p. 136
Chapitre I. Principes relatifs à la création et à l'autonomie des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	p. 136
Chapitre II. Les universités	p. 138
Chapitre III. Les composantes des universités	p. 140
Section 1. Les unités de formation et de recherche	p. 140
Section 2. Dispositions propres aux unités de formation et de recherche de médecine, pharmacie et odontologie	p. 140
Section 3. Les instituts et les écoles	p. 143
Chapitre IV. Les services communs	p. 143
Chapitre V. Les instituts et les écoles ne faisant pas partie des universités	p. 144
Chapitre VI. Les écoles normales supérieures	p. 144
Chapitre VII. Les grands établissements	p. 145
Chapitre VIII. Les écoles françaises à l'étranger	p. 145
Chapitre IX. Dispositions communes	p. 145
Section 1. Dispositions relatives à la composition des conseils	p. 145
Section 2. Régime financier	p. 146
Section 3. Contrôle administratif et financier	p. 147
Section 4. Relations extérieures	p. 147
Titre II - Les instituts universitaires de formation des maîtres	p. 148
Chapitre I. Missions et organisation des instituts universitaires de formation des maîtres	p. 148
Chapitre II. Droits et obligations de l'État et des départements concernant les instituts universitaires de formation des maîtres	p. 148
Titre III - Les établissements d'enseignement supérieur privés	p. 151
Chapitre unique	p. 151

Titre IV - Les établissements d'enseignement supérieur à caractère administratif placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur	p. 154
Chapitre unique	p. 154
Titre V - Les établissements d'enseignement supérieur spécialisés	p. 154
Chapitre I. Les établissements d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire	p. 154
Chapitre II. Les écoles d'architecture	p. 156
Chapitre III. Les écoles de commerce	p. 156
Chapitre IV. Les écoles nationales des mines (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 156
Chapitre V. Les écoles supérieures militaires	p. 156
Chapitre VI. Les écoles sanitaires et sociales	p. 156
Chapitre VII. Les écoles nationales de la marine marchande	p. 157
Chapitre VIII. La Fondation nationale des sciences politiques	p. 157
Titre VI - Dispositions communes	p. 157
Chapitre I. Dispositions communes aux établissements publics et privés	p. 157
Chapitre II. Dispositions communes aux établissements publics	p. 157
Titre VII - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 158
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 158
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 158
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 158
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 159
Livre VIII : La vie universitaire	p. 160
Titre I - Les droits et obligations des usagers du service public de l'enseignement supérieur	p. 160
Chapitre unique	p. 160
Titre II - Les aides aux étudiants et les œuvres universitaires	p. 161
Chapitre I. Les aides aux étudiants	p. 161
Chapitre II. Les œuvres universitaires	p. 161
Titre III - La santé et la protection sociale des étudiants	p. 162
Chapitre I. La santé universitaire	p. 162
Chapitre II. La protection sociale des étudiants	p. 162
Titre IV - Les activités périuniversitaires, sportives et culturelles	p. 164
Chapitre unique	p. 164
Titre V - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 164
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 164
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 164
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 164
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 164
QUATRIÈME PARTIE : LES PERSONNELS	p. 165
Livre IX : Les personnels de l'éducation	p. 165
Titre I - Dispositions générales	p. 165
Chapitre I. Dispositions communes	p. 165

Chapitre II. Dispositions propres aux personnels enseignants	p. 166
Chapitre III. Dispositions propres aux personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service	p. 167
Chapitre IV. Dispositions propres aux personnels des établissements d'enseignement privés	p. 167
Chapitre V. Dispositions propres aux personnels des établissements publics nationaux (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 169
Titre II - Les personnels du premier degré	p. 169
Chapitre unique	p. 169
Titre III - Les personnels du second degré	p. 169
Chapitre I. Dispositions communes	p. 169
Chapitre II. Les personnels enseignants des lycées et collèges	p. 170
Chapitre III. Les personnels d'éducation (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 171
Chapitre IV. Les personnels d'orientation	p. 171
Chapitre V. Les personnels de surveillance	p. 171
Chapitre VI. Les personnels des centres de formation d'apprentis	p. 171
Chapitre VII. Les personnels de la formation continue (le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 172
Titre IV - Les personnels d'inspection et de direction	p. 172
Chapitre I. Les personnels d'inspection	p. 172
Chapitre II. Les personnels de direction	p. 172
Titre V - Les personnels de l'enseignement supérieur	p. 172
Chapitre I. Dispositions communes	p. 172
Chapitre II. Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs	p. 173
Section 1. Dispositions générales	p. 173
Section 2. Dispositions particulières	p. 176
Section 3. Dispositions propres aux personnels enseignants et hospitaliers	p. 176
Chapitre III. Les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers et de service	p. 177
Titre VI - Les personnels des établissements d'enseignement spécialisés	p. 178
Chapitre I. Les personnels de l'enseignement agricole	p. 178
Chapitre II. Les personnels enseignants de l'architecture	p. 180
Chapitre III. Les personnels des enseignements artistiques (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 180
Chapitre IV. Les personnels de l'enseignement de la danse (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 180
Chapitre V. Les personnels de l'enseignement des activités physiques et sportives (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 180
Chapitre VI. Les personnels de l'enseignement maritime (Le présent chapitre ne comprend pas de dispositions législatives)	p. 180
Titre VII - Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna, à Mayotte, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie	p. 180
Chapitre I. Dispositions applicables dans les îles Wallis-et-Futuna	p. 180
Chapitre II. Dispositions applicables à Mayotte	p. 180
Chapitre III. Dispositions applicables en Polynésie française	p. 181
Chapitre IV. Dispositions applicables en Nouvelle-Calédonie	p. 181